

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

215^{ème} REUNION

8 JANVIER 2009

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC /PR/2(CCXV)

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION
SUR LA SITUATION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (RCA)

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION
SUR LA SITUATION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (RCA)**

I. INTRODUCTION

1. Lors de sa 195^{ème} réunion tenue le 17 juin 2009, le Conseil a adopté la décision PSC/PR/2(CXCV) sur la situation en République centrafricaine (RCA). Dans cette décision, le Conseil a, entre autres:

- souligné la nécessité de tout mettre en œuvre en vue de l'application du programme DDR et de la réforme du secteur de la sécurité, et a lancé un appel aux Etats membres et aux autres partenaires internationaux pour qu'ils apportent l'assistance requise à cette fin;
- exhorté tous les partenaires au développement, notamment les institutions financières internationales, à apporter une assistance accrue à la RCA, en vue de faciliter l'aboutissement des efforts entrepris par le Gouvernement centrafricain en ce qui concerne les programmes de réforme et de relance économique, et à adapter leur aide à la situation particulière de la RCA;
- encouragé le Président de la Commission à renforcer la contribution de l'UA à ce processus, y compris la mobilisation des Etats membres et de la communauté internationale en vue d'une assistance accrue et mieux adaptée à la RCA, l'implication continue dans la mise en œuvre des recommandations du Dialogue politique inclusif (DPI) et, en particulier, l'assistance et l'observation électorales, en vue du bon déroulement des scrutins prévus à partir d'avril 2010.

2. Le présent rapport est soumis dans le cadre du suivi régulier de la situation en RCA par la Commission et en application de la décision adoptée par le Conseil, le 17 juin 2009. Il couvre la période de juin à décembre 2009.

II. FAITS MAJEURS DEPUIS JUIN 2009

3. Au cours de la période sous examen, la Commission a continué de suivre de près l'évolution de la situation en RCA. Dans ce cadre, plusieurs missions se sont rendues à Bangui, pour évaluer la situation sur le terrain, s'entretenir avec les autorités centrafricaines et les autres acteurs concernés, et participer aux activités entreprises sur place en appui au processus de consolidation de la paix en RCA. A cet égard, il convient notamment de faire mention de la visite que mon Envoyé spécial pour la RCA, Sadok Fayala, a effectuée à Bangui, du 17 au 20 novembre 2009. Les paragraphes qui suivent font la synthèse des résultats de ces différentes visites et discussions.

a) Situation sécuritaire et programme de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR)

4. Dans l'ensemble, la situation sécuritaire est marquée par une grande accalmie, même si les autorités centrafricaines reconnaissent la persistance de braquages sporadiques à Bangui, de quelques poches d'agitation ou de banditisme, notamment dans l'extrême Sud-Est, avec les éléments de l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA), à Birao et à Ndélé, dans le Nord Est, et à Paoua, Sido et Kabo, dans le Nord du pays. Le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation assure que la circulation se fait librement sur l'ensemble du territoire, et que tous les 16 Préfets sont en place et que l'administration fonctionne normalement dans les différentes provinces du pays. Cependant, l'opposition démocratique fait état de la persistance de barrages routiers et de l'impossibilité de circuler librement dans certaines régions du pays - une situation qui serait largement due au retard accusé dans la mise en œuvre du programme de DDR.

5. Le programme de DDR a été mis en place conformément à l'Accord de paix global et au Document cadre sur le DDR signés à Libreville, respectivement le 21 juin et le 20 novembre 2008. En février 2009, un Comité de pilotage a été mis sur pied, composé de représentants du Gouvernement, des Mouvements politico-militaires signataires de l'Accord de paix global, du PNUD, du Bureau des Nations unies en RCA (BONUCA), de la Mission de consolidation de la paix (MICOPAX) de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), de la France, de la Commission européenne, de l'UA et de la Banque mondiale. Le Comité a tenu plusieurs réunions, et est parvenu à adopter un document de projet et un chronogramme d'activités s'articulant autour des axes suivants : le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et la réintégration. Une première campagne de sensibilisation dans les zones de conflits a été organisée du 26 août au 4 septembre 2009. Elle a permis de confirmer l'attente des populations de voir le DDR entré dans sa phase active.

6. Le problème du déploiement des observateurs militaires chargés de superviser le DDR, qui avait constitué un point de blocage, a été résolu à la suite de la signature, le 4 novembre 2009, d'un Accord technique entre la CEEAC et le Comité de pilotage, le Gouvernement centrafricain et les Mouvements politico-militaires, ainsi que de l'acceptation par la Commission européenne de financer une partie substantielle de l'opération. Le 17 décembre 2009, les observateurs militaires de la CEEAC sont arrivés à Bangui, où ils ont été officiellement présentés aux autorités centrafricaines. Ils devraient être déployés sur le terrain après que la deuxième campagne de sensibilisation dans les zones affectées par les conflits aura été menée à son terme.

7. Il convient, cependant, de souligner que le programme a pris du retard au regard du chronogramme initial, ainsi que des attentes exprimées par les Mouvements politico-militaires et de l'impatience des populations de voir la page des rebellions définitivement tournée. La nécessité et l'urgence de créer un environnement sécuritaire et de confiance favorable à la tenue des prochaines élections présidentielles et législatives, prévues en 2010, ont donné un caractère particulier au DDR et accru les enjeux y relatifs.

8. Les autorités centrafricaines, qui suivent de près le programme, jugent lourde la méthodologie adoptée par le PNUD pour mettre en œuvre le DDR, méthodologie qui, selon elles, est source de retard. En outre, des groupes armés ont posé quelques préalables. L'Union des Forces démocratiques pour le Rassemblement (UFDR), par exemple, exige que les groupes ethniques qui lui sont hostiles dans le Nord-Est du pays soient également désarmés, et qu'une solution soit trouvée à l'insécurité créée par la transhumance des éleveurs venant du Tchad et du Soudan voisins. L'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD) souhaite que les groupes d'autodéfense installés dans les villages, ainsi que les bandes armées présentes dans sa zone d'activité, soient également désarmés.

9. Pour la plupart des groupes armés, parties prenantes au DDR, le souci majeur est la prise en charge alimentaire de leurs hommes en attendant le démarrage effectif des étapes du désarmement et de la démobilisation. La nécessité de faire face à cette situation a conduit le Comité de pilotage à adopter, le 3 novembre 2009, des mesures d'urgence consistant, d'une part, à faire un pré-regroupement, au cours duquel les combattants recevront quelques subsides en attendant le déploiement des observateurs, et, d'autre part, à mettre rapidement en place des Comités locaux du programme DDR. Malheureusement, le pré-regroupement tel qu'attendu par les groupes armés n'a pas eu lieu à la date du 1^{er} novembre 2009, comme convenu. D'autre part, sur les cinq Mouvements armés, seuls quatre ont remis la liste de leurs combattants. A ce jour, le Mouvement des Libérateurs centrafricains pour la Justice (MLCJ) n'a pas satisfait à cette première exigence du DDR. Il est à noter que les relations entre les chefs ou représentants des groupes armés dépêchés à Bangui et le reste des troupes en province restent floues. La cohésion même au sein de ces Mouvements est des plus fragiles.

10. A ces difficultés, s'ajoute le problème de la gestion financière du programme. La volonté des autorités centrafricaines d'administrer elles-mêmes les fonds CEMAC d'un montant de 5 milliards de FCFA, en lieu et place du Fonds fiduciaire géré par le PNUD, et les difficultés rencontrées en ce qui concerne le financement de la première campagne de sensibilisation du 26 août 2009 laissent entrevoir que la phase active du DDR pourrait connaître des blocages susceptibles d'occasionner des retards supplémentaires. Enfin, l'étape de la réintégration des combattants n'a pas encore fait l'objet d'une prise en charge suffisante. Le PNUD a prévenu que n'ayant reçu aucun fonds pour la réintégration, ses activités dans le cadre du DDR prendraient fin une fois les kits de réinsertion remis aux combattants. Néanmoins, le Comité de pilotage a engagé une réflexion sur ces questions et devrait, dans les prochains mois, proposer un programme de réintégration.

b) Processus politique et électoral

11. La vie politique a connu un regain d'activité depuis la promulgation du Code électoral révisé, la mise en place de la Commission électorale indépendante (CEI), les déclarations de candidatures de certains dirigeants politiques et la création du parti présidentiel, le KNK. La relecture du Code électoral et la mise en place de la CEI étaient quelques unes des recommandations majeures du DPI. La révision du Code électoral, par exemple, devait être faite avec l'assistance de la communauté internationale pour assurer l'impartialité requise. Quant à la CEI, sa composition avait été déjà balisée par le DPI, qui a précisé qu'elle devrait comprendre l'ensemble des entités qui ont pris part au Dialogue.

12. Après quelques controverses nées des différences constatées entre le texte transmis par le Comité *ad hoc* de relecture du Code électoral et celui transmis à l'Assemblée nationale par le Gouvernement pour adoption, ainsi que sur le texte final promulgué par le Président, la Loi n° 09.016 portant Code électoral de la RCA, dans sa version définitive, a été promulguée par le Président de la République, le 2 octobre 2009. Quant à la CEI, elle a été mise en place par décret, le 8 octobre 2009, et ses membres également nommés par décret, le 16 octobre 2009. Elle est présidée par une personnalité neutre, le Pasteur Joseph Binguimalé. Les 30 autres membres sont issus des six entités ayant participé au DPI, à raison de cinq représentants par entité: Opposition démocratique, Pouvoirs publics, Majorité présidentielle, Autres partis, Société civile et Mouvements politico-militaires.

13. Une des questions majeures qui est apparue au cours de la période sous examen a eu trait au respect du délai constitutionnel pour la tenue des élections, à savoir avril-mai 2010. Compte tenu du délai qui paraissait relativement court pour certains, mais aussi des risques de crise politique si l'élection présidentielle ne se tient pas dans les délais prévus, certains acteurs politiques ont suggéré le report du scrutin. Ils estiment que la CEI, qui n'a été mis en place que le 8 octobre et dont les membres n'ont été nommés que le 19 octobre 2009, n'est pas en mesure d'organiser des élections convenables dans les délais impartis, particulièrement au vu des différentes tâches à accomplir pour le bon déroulement des scrutins présidentiel et législatif. Ils mettent également en avant la situation sécuritaire qui, selon eux, est loin d'être propice à des élections, ainsi que l'insuffisance des ressources financières mobilisées par le Gouvernement pour financer les élections.

14. Pour le Gouvernement et les partis politiques de la majorité présidentielle, la CEI est dans les délais impartis pour organiser les élections et respectera ces délais si les moyens nécessaires lui sont donnés. Le Président de la République a souligné sa volonté de respecter les délais constitutionnels pour la tenue du scrutin, afin de préserver la crédibilité du pays vis-à-vis de la communauté internationale. Pour lui, si les uns et les autres font preuve de bonne volonté, les élections auront lieu dans les délais fixés par la Constitution.

15. Dans ce contexte, il est encourageant de noter qu'à l'issue de plusieurs consultations, les membres de la CEI ont adopté un chronogramme d'activités qui permet d'organiser les scrutins dans les délais fixés par la Constitution. Celui s'établit comme suit:

- mise en place de la CEI (y compris ses démembrements tels Coopération nationale et Comités locaux): du 10 octobre au 27 décembre 2009;
- préparation des élections (notamment le recensement électoral, le traitement des données, l'enregistrement des candidatures et la campagne électorale, etc.): du 28 décembre 2009 au 4 avril 2010;
- premier tour des élections: dimanche 18 avril 2010;
- deuxième tour: 23 mai 2010

16. S'agissant du financement et de l'assistance électorale, plusieurs partenaires bi et multilatéraux ont proposé d'apporter leur appui. La Commission européenne envisage apporter une contribution de 4 millions d'Euros, cependant que la France fournira 200 000

Euros. D'autres institutions, à savoir les Nations unies et l'Organisation internationale de la Francophonie, ont effectué des missions d'assistance électorale en RCA. J'exhorte les différents partenaires de la RCA à apporter l'assistance financière et technique requise en vue de la tenue et du bon déroulement des élections.

17. Depuis l'adoption du Code électoral et la mise en place de la CEI, au moins 3 candidatures sont déjà annoncées: M. Jean Jacques Demafouth, chef de l'APRD, M. Martin Ziguélé du Mouvement de Libération du peuple centrafricain (MLPC), et l'ancien Président Ange Félix Patassé, exclu du MLPC, mais qui a décidé de se présenter comme candidat indépendant. L'annonce de la candidature du Président François Bozizé et son investiture qui étaient attendues à l'occasion du premier congrès du parti KNK, le 13 octobre 2009, ont été reportées.

c) Situation socio-économique

18. La situation économique a subi les aléas de la crise économique et financière mondiale, marquée par une baisse du volume des exportations de deux produits clés du pays, à savoir le bois et le diamant, entraînant une diminution de l'activité économique générale. Du coup, les effets positifs attendus de l'allègement de la dette, consécutivement à l'accession du pays au point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays pauvres très endettés (PPTÉ) ont été mitigés. Le pays devrait subir encore en 2010 les effets de la crise mondiale et de la baisse des activités de production. Dans le cadre du programme PPTÉ, la dette concédée par les créanciers multilatéraux s'élevait à 578 millions de dollars américains, dont deux grandes réductions de 207 et 26,7 millions consenties respectivement par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

19. Certes, le Gouvernement est parvenu à apurer quelques mois d'arriérés de salaires, apportant un réel soulagement aux agents du secteur public, mais, d'une manière générale, les finances publiques restent fragiles et ne permettent pas au pays de répondre immédiatement aux charges sociales dans les proportions attendues. Aussi les autorités du pays entendent-elles poursuivre, en 2010, les réformes engagées avec l'appui de la communauté financière internationale et des partenaires au développement.

III. APPUI DE L'UA AUX EFFORTS EN COURS

20. Comme indiqué plus haut, j'ai dépêché mon Envoyé spécial pour la RCA, M. Sadok Fayala, en RCA, du 17 au 20 novembre 2009, en vue d'examiner, avec les autorités et les acteurs politiques et sociaux centrafricains, ainsi qu'avec les partenaires de la RCA, l'évolution de la situation dans le pays au regard de la décision du Conseil. Il a eu des séances de travail avec les plus hautes autorités du pays, y compris le Président de la République François Bozizé, des acteurs politiques et sociaux centrafricains, ainsi que des représentants de pays et institutions partenaires. Les échanges ont porté essentiellement sur le processus politique et électoral et sur la mise en œuvre du programme de DDR.

21. En sa qualité de membre du Comité de suivi des recommandations du Dialogue politique inclusif (CSRDP) et du Comité de pilotage du DDR, la Commission a participé plusieurs réunions de ces deux structures particulièrement importantes, dépêchant des fonctionnaires sur place, notamment en juin et septembre 2009. La Commission a aussi

poursuivi son appui financier au CSRDPPI par un concours financier additionnel de 30 000 dollars américains en septembre 2009, portant à 130 000 dollars américains la totalité de la contribution financière de l'UA au processus politique en RCA.

22. La Commission a également dépêché un représentant à la Table ronde sectorielle sur la réforme du secteur de la sécurité (RSS), qui s'est tenue à Bangui le 29 octobre 2009, à la suite de la rencontre, à Addis Abéba, le 15 octobre 2009, entre la Présidente du Conseil pour le mois d'octobre 2009, l'Envoyé spécial du Président de la Commission pour la RCA et un émissaire du Gouvernement centrafricain, le Ministre délégué à la Défense accompagné du Coordonateur centrafricain de la RCA et d'un représentant du PNUD.

23. Par ailleurs, la Commission a poursuivi son partenariat et sa collaboration avec la Commission européenne (CE) et la CEEAC dans le cadre du financement des activités de la MICOPAX déployée en RCA, à travers la Facilité pour la paix en Afrique (APF). Une réunion conjointe CE-UA-CEEAC s'est tenue à Libreville, du 9 au 11 novembre 2009, en vue d'adopter les principales activités et le budget de la MICOPAX pour l'année 2010. La CE apportera une contribution financière d'un montant de 14,7 millions d'Euros dans le cadre de l'APF sur un budget total estimé à 30 866 000 Euros.

24. Conformément aux précédentes décisions du Conseil, l'ouverture du Bureau de Liaison de l'UA en RCA est en voie de finalisation. J'ai nommé Mme Hawa Ahmed Youssouf, ancienne Ministre de la Coopération régionale de la République de Djibouti, comme Représentante spéciale et chef du Bureau ; elle prendra incessamment fonction.

IV. OBSERVATIONS

25. La formation du Gouvernement d'ouverture, l'adoption de la loi électorale, la mise en place de la CEI, la préparation des élections et le démarrage imminent des étapes de désarmement et de démobilisation du programme de DDR sont autant de mesures qui attestent la mise en œuvre d'une grande partie des recommandations majeures du DPI, malgré les difficultés rencontrées. Je voudrais féliciter le Gouvernement centrafricain et les autres parties prenantes pour les avancées remarquables ainsi accomplies, et je les exhorte à persévérer dans leurs efforts. Je voudrais également remercier les partenaires internationaux pour leur soutien précieux. La consolidation des progrès accomplis exige l'engagement continu de toutes les parties prenantes centrafricaines, en particulier en vue d'assurer la tenue de l'élection présidentielle à la date prévue.

26. La phase actuelle du processus de consolidation de la paix en RCA requiert que les membres de la communauté internationale continuent à travailler étroitement ensemble, afin de maximiser leur appui et de permettre à la RCA de franchir les échéances à venir, en particulier l'élection présidentielle. Au-delà, il s'agit de continuer à mobiliser l'appui financier et technique nécessaire au relèvement socio-économique de la RCA et à la consolidation de la paix. Pour sa part, l'UA continuera à faire tout ce qu'elle peut pour accompagner la RCA dans ses efforts actuels et mobiliser l'appui des Etats membres.